

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil/Marine marchande : pour une gouvernance maritime saine

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

LE ministre de Transports, de la Marine marchande et de la Mer, le capitaine de vaisseau Dieudonné Loïc Moudouma Ndinga, vient de séjourner à Port-Gentil dans le cadre d'une visite de travail. Le membre du gouvernement de la Transition est venu prendre part à l'atelier organisé par la Marine marchande sur le thème : "L'élaboration d'un plan d'urgence pour la sauvegarde de la vie humaine en mer".

Premier intervenant, le directeur général de la Marine marchande, le lieutenant-colonel Ludovic Edgar Moundounga, a remercié le ministre de tutelle pour avoir effectué le déplacement de Port-Gentil, aux fins de rehausser de sa présence ladite rencontre. À



Photo : Jean Paulin Allogo

Le ministre Moudouma Ndinga, lors de son passage à Port-Gentil.

sa suite, le commandant Jérôme Noël Mougoula a insisté, dans son exposé, sur la douloureuse expérience vécue par de nombreuses personnes lors du naufrage du bateau "Esther Miracle". Tout au long de l'atelier, les

acteurs de la mer se sont penchés sur les 8 points de réflexion relatifs à l'élaboration du Plan d'urgence maritime gabonais tels que : définir la chaîne de responsabilité de déclenchement et de levée du plan d'urgence,

élaborer la liste et les attributions du coordonnateur national, des coordonnateurs provinciaux, du comité de coordination national et des comités de coordination provinciaux. Et aussi, comment élaborer le pro-

cessus de mise en œuvre du plan : préparation et mise en œuvre des opérations, etc. Satisfaits de la qualité des enseignements reçus, les participants ont admis que "le plan de sauvetage maritime est en bonne voie au Gabon".

Moanda/Activités minières : mise en place du Comité de suivi du projet de relogement des populations impactées

Arnaud MIHINDOU MOMBO
Moanda/Gabon

LUNDI 27 novembre, le gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, a présidé la rencontre entre la Comilog – représentée par son administrateur directeur général, Léod Paul Batolo –, et les populations des villages Moundzeye, Mikouagna (gare ferroviaire de Moanda) et des quartiers Leyima et Lekolo II, impactées par l'activité minière de la Comilog.

Ces dernières sont impatientes de regagner leurs différents sites de relogement. Et ce sont plus de 469 habitations modernes qui ont été construites par la Comilog sur deux sites distincts : à Lekolo II et Belle-Vue 1. Soit plus de 400 logements pour les bénéficiaires de ces deux quartiers de Moanda, impactés par l'exploitation des bordures du plateau Bangombe.



Le gouverneur président la réunion.

Avant la mise en place du Comité de suivi de relogement (CDS) par le gouverneur, les différentes parties prenantes ont eu droit à l'historique du comité mis en place, avec pour principal rôle d'être l'interface entre les populations et la Compagnie minière de l'Ogooué. Ledit comité sera présidé par le préfet de la Lebombi-Leyou, sous la supervision du gouverneur. Il est composé de l'administration locale, des représentants

des bénéficiaires et de la Comilog. "On a identifié les bénéficiaires. On a déjà construit les habitations de relogement", a rassuré l'A-DG de Comilog. Et selon lui, la distribution des maisons construites et les indemnités liées au relogement vont débuter dès la semaine prochaine. La réunion s'est déroulée en présence des deux députés de la Transition, Jean-Valentin Leyama et Alexandre Awassi.

Port-Gentil : l'ONG "Médiation pour Tous" va former des élèves pairs médiateurs

FAE
Port-Gentil/Gabon

L'ASSOCIATION "Médiation pour Tous" (MEDIT) a lancé samedi dernier, au lycée Charles-Lwanga, une campagne de sensibilisation à la non-violence en milieu scolaire par la médiation qui est un mode alternatif de règlement de litiges et de conflits.

"Enseigner aux enfants et aux jeunes les techniques de la médiation pour le règlement des conflits à l'école, en famille ou tout autre environnement", tel est le projet porté par l'association de Me Régine d'Almeida Mensah, avocate à la Cour, médiateur Ohada. Pendant 6 mois, à raison d'un samedi par mois, les élèves de deux classes (3e et 1re) de l'établissement pilote vont être formés à ces techniques. Le principe de base est le suivant : deux élèves en désaccord



Une séance de l'ONG dans un lycée.

Photo : Sidonie AMBONGUILA

vont demander l'intervention d'un autre élève (le médiateur) pour les aider à trouver une solution de sorte qu'ils continuent à entretenir de bons rapports après la résolution du litige. À l'aide d'exercices pratiques, les élèves ont été amenés à identifier les causes des violences observées dans leur environnement et à en rechercher les solutions. Et ont également été instruits sur les définitions : culture de la paix, violence, conflit, litige, compromis, soumission, confrontation, coopération, etc.